

tout Moine qui lui donne prise. Cet homme cependant si peu indulgent pour le Clergé étoit plus que probable Moine lui-même. Il semble le dire dans ces Vers :

*Y a plus de douze ans passé
Qu'en noirs suis draps enveloppé.*

Et c'est ce qui détermine Palquier à l'appeller, *gentil Moine*. Il y étoit encore autorisé par un autre endroit. Hugues de Bercy nous annonce qu'il avoit demeuré à Cîteaux, à Cluny &c.

On donnera le mois prochain la suite de ce précis.

II. Jean-Louis Brandmuller, Imprimeur & Marchand Libraire à Bâle, donne actuellement par Souscription: *Le Dictionnaire des Cas de Conscience, décidés suivant les principes de la Morale, les usages de la discipline Ecclésiastique, l'autorité des Conciles & des Canonistes, & la Jurisprudence du Royaume.* Par feus M^{rs}. DE LAMET & FROMAGEAU, Docteurs de la Maison & Société de Sorbonne, *En deux Volumes in folio.*

A V I S sur cette nouvelle Edition.

ON ne juge pas nécessaire de faire ici une description de l'utilité de cet Ouvrage, qui est assez connu aux Ecclésiastiques & Jurisconsultes de France, & qui est d'autant plus recommandable dans cette Edition, qu'on se-la peut procurer à un prix fort au-dessous de ce qu'il a été vendu autrefois; & dont on pourra se convaincre par les conditions suivantes:

Cet Ouvrage sera imprimé sur du papier blanc & colé: On n'omettra rien non plus pour l'exactitude de la correction, & pour la propreté de l'Édition.

Le